

## Filiation douteuse d'Ali Bongo

## 2-0 pour Pierre Péan

Comme lors du match contre Onaida à Nantes, les deux rencontres Ali Bongo Ondimba contre le journaliste d'investigation se concluent par des défaites cuisantes.

Par RF

**P**ierre Péan vient à nouveau de marquer un but contre Ali Bongo à 30 secondes de la fin d'un match qui a commencé en septembre 2015.

En effet, Pierre Péan, auteur de « *Nouvelles Affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon* », a comparu devant le juge d'instruction au tribunal de première instance de Paris pour une plainte déposée par Ali Bongo Ondimba, pour atteinte à la vie privée. Le dossier, sans élément d'accusation consistant, a été rejeté. Pierre Péan n'a donc pas été mis en examen. Le dossier s'achemine vers un classement sans suite. En somme, il n'y aura plus d'affaire.

Déjà en septembre 2015, Pierre Péan recevait une plainte à la demande d'Ali Bongo Ondimba sur : « *l'ac-*

*cusation d'avoir été à l'origine de la mort de Rawiri ; l'accusation d'avoir commandité l'assassinat du traiteur de la réception ; l'accusation d'avoir commandité deux tentatives d'assassinat à l'encontre de Monsieur Jean-Pierre Lemboumba, directeur de cabinet du président Omar Bongo Ondimba durant la période 1990-1991 ; l'accusation d'avoir organisé une fraude électorale* ».

Cette première plainte avait été classée par le parquet de Paris sans suite. Et aboutissait donc à un non-lieu. C'était le premier but de Pierre Péan. Le 8 août dernier, la plainte d'Ali Bongo Ondimba n'a pas non plus prospéré.

Toute chose qui montre le caractère crédible des révélations contenues dans l'œuvre de Pierre Péan. Il est cependant étrange qu'Ali Bongo Ondimba évite soigneusement d'évoquer le cœur de ce livre,

à savoir la contestation de sa filiation avec Omar Bongo Ondimba. Or, c'est sur cet angle que Pierre Péan a bâti tout son argumentaire. Montrant au passage les contradictions dans les multiples actes de naissance dont Ali Bongo Ondimba se targue. Et

Et contestant énergiquement aussi sa naissance à Brazzaville.

Dans une interview accordée à « *Echos du Nord* » en octobre 2015, Pierre Péan affirmait : « *Je persiste et signe. Le président gabonais n'est pas le fils biologique*



*d'Albert Bongo et de Joséphine Kama. Il n'est pas né le 10 février 1959 à Brazzaville, mais dans la province biafraise du Nigeria. Et est arrivé à Libreville en septembre 1968.* » Et lorsque «

*Echos du Nord* » lui reprochait de ne pas en avoir de preuves, il avait rétorqué : « *Je viens de trouver deux documents qui confortent mes affirmations et mettent à mal les affirmations nantaises et gabonaises, sauf à croire à la sorcellerie génétique.* » De quels documents parlait-il ? « *Le premier est archivé dans l'île de la Cité à Paris, dans le dossier déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 30 octobre 1998 par Annick Bongo, la sœur d'Ali, arrivée elle-aussi du Biafra en 1968, mais que ses parents biologiques ont retrouvée, qui partage son temps entre le Gabon et le Nigeria et qui s'est mariée avec un Nigérian. Elle a décliné son identité pour créer la Société civile immobilière La Reine, dont le siège est 7 rue François 1er à Paris.*

*Société dont l'objet social est " l'acquisition et la gestion sous toutes ses formes de tous biens et droits immobiliers". Que dit Annick Bongo de son identité ? Elle a déclaré être née à Franceville le 4 juin 1959. C'est-à-dire que, selon cette déclaration, Annick est née moins de quatre mois après Ali, si l'on se réfère à la date de naissance de ce dernier telle qu'elle figure dans la transcription nantaise de l'acte d'état-civil congolais ! Joséphine Kama, sa mère, aurait donc défié les lois de la génétique... »*

Ainsi donc, le tribunal de première instance de Paris, comme celui de Nantes, a rendu un verdict contraire aux expectations d'Ali Bongo Ondimba. Il ne lui reste plus que le test ADN. Patience sa « *mère* » est encore vivante.

**Alfred Nguia Banda soutient**